

*Banques—Loi*

Le deuxième point est la réduction de l'assurance-chômage. La partie nord de l'Île de Vancouver et la côte de la Colombie-Britannique ont une économie cyclique. Pendant la saison des feux, les bûcherons sont mis à pied. Pendant l'hiver, ils sont également mis à pied à cause de la neige. Les pêcheurs ont connu une mauvaise saison. Dans bien des communautés indiennes où le chômage oscille entre 75 et 90 p. 100, les chômeurs auraient normalement travaillé pendant la saison dans la conserverie ou pendant un certain temps dans l'industrie lorsqu'elle était en activité. Ils auraient ainsi pu toucher les prestations d'assurance-chômage pendant l'hiver. Les chômeurs dépenseraient une partie de ces prestations pour faire des achats dans son entreprise. Cependant, le gouvernement, par certaines manœuvres très rusées, a réussi à se soustraire à ses responsabilités à l'égard de toute la population de cette région en rendant plus strictes les conditions qui donnent droit aux prestations d'assurance-chômage. Cela veut dire qu'il n'y a plus de pouvoir d'achat, d'argent à dépenser qui aurait normalement fourni des recettes à son entreprise.

Le transport se trouve maintenant touché directement par les taux d'intérêt élevés, une mauvaise administration des pêcheries, une loi sur l'assurance-chômage plus stricte et une hausse aberrante des prix du carburant. Ce sont là les coûts élevés qui nuisent à l'entreprise de ce particulier. En fin de compte, le coût de ses marchandises s'en trouve terriblement accru. Quand je vais faire mes achats ici et que je vois les mêmes produits que l'on peut trouver dans son magasin, il n'y a pas de comparaison. La différence est énorme.

Lorsque les taux d'intérêt ont atteint 19 p. 100, ils ne pouvaient plus fixer de prix. Les fournisseurs recevaient un avis de hausse de prix chaque jour. Quand les taux d'intérêt ont diminué, les prix sont restés au même niveau. Ils ont continué à monter. La politique du gouvernement rend la vie très difficile aux petits exploitants. Le député de Mississauga-Sud ferait bien d'écouter. C'est très important. S'il appuyait cette motion il pourrait peut-être inciter le gouvernement à améliorer la situation.

Les entreprises sont durement touchées. Cette mesure ne fait qu'aggraver le dur coup qui leur est porté. Nous aimerions que le gouvernement prenne des dispositions concrètes pour que la présente mesure réponde davantage aux besoins des gens. Elle tient surtout compte de ceux des banques et du secteur bancaire. Nous voudrions qu'elle pourvoie également aux besoins des petits hommes d'affaires.

Je voudrais dresser la liste des bienfaits que l'entreprise de cet homme apporte à ses concitoyens. Et ce n'est qu'une entreprise parmi des douzaines et des douzaines d'autres dans cette région. Par conséquent, lorsqu'on parle de bienfaits, il faut multiplier par cent. Ce particulier achète des marchandises dans la localité. Les recettes qu'il tire de son exploitation restent dans la collectivité. L'entreprise en question est très petite. Elle emploie cinq personnes, mais ce sont cinq emplois de créés.

Sur la côte de la Colombie-Britannique et de l'Île de Vancouver, les centres d'emplois se trouvent dans les villes à industrie unique, où il n'y a qu'un seul employeur important. Un certain nombre de personnes de la localité travaillent dans l'industrie, c'est-à-dire dans l'industrie papetière, quelques scieries, des usines de conditionnement de poissons et des mines. Les mines finissent par fermer et les villes qu'elles ont

contribué à créer aussi. Les conditionneurs préfèrent regrouper leurs entreprises à Vancouver ou à Prince Rupert, qu'il s'agisse de bois ou de poisson. Ils délaissent le centre de la côte.

Dans les autres cas, l'automatisation a souvent entraîné la perte d'un nombre considérable d'emplois. Les usines sont aujourd'hui plus productives, mais l'apport réel de main-d'œuvre y est réduit. Nous en sommes au point où le seul autre employeur possible est la petite entreprise. Or, les usines emploient surtout des hommes, de sorte que les femmes et les jeunes n'ont d'autres possibilités, dans ces collectivités, que celles que leur offre la petite entreprise.

Les apprentis, qu'ils soient soudeurs, mécaniciens d'automobiles, plombiers, etc. sont en majorité engagés par la petite entreprise et non par les grandes entreprises qui bénéficient de tous les allègements fiscaux, concessions fiscales et subsides à la modernisation. C'est dans les petites entreprises que se trouvent la plupart des emplois de même que la plus grande partie de la formation industrielle. Elles emploient surtout les gens qui ont le plus besoin d'aide, soit les jeunes, les femmes et les autochtones. Il faut que la présente législation prévoit une meilleure indemnisation des petites entreprises.

Je signale enfin que ce commerçant ne peut obtenir du financement que de la banque, donc seulement dans la mesure où il a assez de créances. À l'heure actuelle, les rentrées tardent un peu car ses clients, ceux qui achètent des pièces et du matériel de pêche n'ont pas touché la paie qu'ils escomptaient. Ils ont les poches vides et les effets à recevoir ne lui sont pas versés. La banque prête maintenant cet argent à un taux d'intérêt très élevé. Peut-être aussi élevé qu'il l'était l'an dernier, soit 19 p. 100, ce qui est énorme.

La banque lui prête de l'argent pour qu'il puisse agrandir son entreprise en prenant une hypothèque sur sa maison, la maison de ses parents, son entreprise. Par conséquent, lorsque le député d'Edmonton-Ouest propose que les banques cessent de prêter par hypothèques, c'est absolument ridicule. Cette entreprise ne pourrait pas subsister sans elle. En fait, elle n'aurait jamais existé sans elle. Ni d'ailleurs les cinq emplois et un très bon service.

Il peut trouver de l'argent ailleurs. Lorsqu'il en manque et qu'il ne peut plus compter sur son crédit parce que ses comptes recevables sont fixes, il doit de nouveau recourir à l'emprunt hypothécaire. En fin de compte, il peut emprunter à un taux inférieur à celui que la banque lui consent sur sa ligne de crédit. Les banques exercent une très forte emprise sur les biens fonciers par le biais des obligations, des hypothèques et des lignes de crédit.

Dans le bill dont nous sommes maintenant saisis, nous ne trouvons rien au sujet du devoir des banques à l'égard des petits entrepreneurs. Le bill devrait permettre de satisfaire davantage les besoins des petits entrepreneurs qui rendent à nos localités de si grands services.

Je m'inquiète également d'autre chose. Je sais que certains de mes collègues voudront y revenir. Je veux parler de la question du logement des autochtones. Dans cet amendement, nous disons que nous aimerions voir les banques mettre de l'argent de côté pour la construction d'habitations, notamment pour les autochtones, et établir des taux d'intérêt en conséquence.

Sans doute beaucoup de députés n'ont-ils jamais eu l'occasion de visiter des localités autochtones. Ils n'ont donc pas pu